

France-Allemagne, une histoire

En 2013, le Traité de l'Élysée aura 50 ans. L'occasion de s'attarder, sur le couple fondateur de l'Europe.

Albrecht SONNTAG*

Info.gene.angers@courrier-ouest.com

Ce dimanche, le 49^e anniversaire du Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande – plus connu sous le nom de Traité de l'Élysée – a été célébré en toute discrétion. Rien de plus normal, on a l'habitude de réserver les fêtes en grande pompe aux anniversaires dits « ronds ».

Les commémorations d'actes fondateurs aussi visionnaires sont rares et méritent qu'on s'y arrête un instant lorsque l'occasion se présente. Il n'est pas exagéré de dire que ce traité, voulu par le général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, a dépassé les attentes qui étaient placées en lui.

Car au-delà du traité bilatéral entre deux États souverains établissant certaines règles de coopération étroite et régulière, il a suscité une dynamique propre dans de larges parties des populations concernées.

La fin d'une rivalité séculaire

Il a renforcé le mouvement déjà entamé des jumelages entre communes et collectivités de toute taille, et en instaurant l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ), il a donné à des milliers de jeunes des deux pays la possibilité de se rencontrer.

Il a non seulement, comme l'espéraient les deux hommes d'État, « mis fin à une rivalité séculaire », mais a permis à deux peuples de se rencontrer dans de multiples contextes et ainsi à mieux se connaître.

Il a aussi mis en route, par la voie des consultations bilatérales quasi-permanentes, un tandem sur le plan européen dont le leadership – malgré les nombreux désaccords, voire les « scènes de ménage » que

les observateurs ne cessent de lui trouver – ne s'est jamais démenti tout au long de la construction européenne. L'année 2011, avec sa ribambelle de sommets de crise, a une fois de plus démontré la remarquable solidité de ce « moteur franco-allemand » dont l'Europe ne saurait se passer.

Au cours de cette année 2012, au fur et à mesure que nous nous

approcherons du 50^e anniversaire de ce traité fondateur, nous essayerons de faire un état des lieux de ce voisinage amical, de dresser le bilan des coopérations qui fonctionnent, de faire l'inventaire des incompréhensions qui persistent. Nous le ferons chaque mois à l'aide d'un sujet différent, en lien avec l'actualité lorsque l'occasion se présente. Pour aujourd'hui, nous nous

contenterons de souffler, non sans reconnaissance pour les services rendus, les 49 bougies de ce traité plus que méritant.

* Albrecht Sonntag est titulaire de la chaire Intégration européenne à l'École supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA).